

Valérie Bessey, Jean-Marie Cauchies, Werner Paravicini (éd.), Les ordonnances de l'hôtel des ducs de Bourgogne. Volume 3: Marie de Bourgogne, Maximilien d'Autriche et Philippe le Beau 1477–1506, Berlin, Bern, Wien et al. (Peter Lang Edition) 2019, 487 p. (Kieler Werkstücke. Reihe D: Beiträge zur europäischen Geschichte des späten Mittelalters, 18), ISBN 978-3-631-77036-8, CHF 75,70.

rezensiert von | compte rendu rédigé par
Jacques Paviot, Créteil

À la suite de la publication des «Ordonnances de l'hôtel de Philippe le Bon» en 2005¹, et avant celles du duc Charles en cours, les éditeurs proposent celles de Marie de Bourgogne, de Maximilien et de Philippe le Beau, donc pour la période 1477–1506. Dans leur introduction (p. 9–31), ils rappellent le contexte historique: l'exécution des responsables politiques sous le duc Charles, le passage d'autres et de grands seigneurs au service du roi de France, l'apparition d'Allemands avec Maximilien – la maison de Bourgogne devient d'ailleurs la maison d'Autriche –, puis d'Espagnols avec le mariage avec l'infante Jeanne en 1496, mais les principaux membres de l'hôtel restent issus des vieilles familles des Pays-Bas bourguignons.

Ces ordonnances se situent dans le droit fil des ordonnances antérieures, étant des documents financiers avant tout. La structure de l'hôtel reste la même, sur le modèle français, avec les six métiers ou offices, de la bouche (paneterie, échansonnerie, cuisine avec la saucerie, fruiterie), plus la fourrière et l'écurie. S'y ajoutent la chambre, des membres du gouvernement et de l'administration, la chapelle, les offices d'armes, les archers et arbalétriers, et beaucoup plus rarement l'artillerie et la chasse. Le service était divers: on trouve dans l'hôtel des membres permanents, les autres à tour, mais sans règle précise, car de trois, quatre ou six mois.

Leurs textes ont suivi des fortunes diverses: cinq pour Marie et Maximilien, dont deux conservés, aucun texte (donc sans doute aucune ordonnance) pour la régence de Maximilien de 1482 à 1493, mais le père en émet une pour le fils le 28 juin 1495, qui lui-même en promulgue une nouvelle le 10 août suivant; en tout Philippe le Beau en produit dix (dont une perdue), pour lui-même, pour sa femme ou pour ses enfants.

L'ordonnance pour la duchesse Marie, du 26 mars 1477, mais à valeur à partir du 1^{er} janvier (*sic*: son père Charles est mort le 5 janvier) est la plus importante en volume (no 1, p. 41–119). Celle-



Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris | publiée par l'Institut historique allemand



Publiziert unter | publiée sous
[CC BY 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/)

¹ Holger Kruse, Werner Paravicini (Hg.), Die Hofordnungen der Herzöge von Burgund, Band 1: Herzog Philipp der Gute, 1407–1467, Ostfildern 2005 (Instrumenta, 15).

ci est passionnante par le fait que le maître de la chambre aux deniers ou un de ses clerks a noté le défaut de service de certains membres de l'hôtel *pour ce qu'il[s] tien[en]t le parti contraire* et pour les mentions de changement de personnel: nous voyons vraiment l'hôtel «vivre» en cette année 1477. L'ordonnance pour Maximilien, de septembre 1477 (no 2, p. 121–142) offre seulement une liste de noms.

Le texte de l'ordonnance de Maximilien pour Philippe le Beau (no 4, p. 147–164) a l'intérêt d'être en français et en *thiois* (allemand). La première ordonnance de Philippe le Beau, incomplète, concerne son hôtel et son gouvernement (no 5, p. 165–183). Elle a dû lui sembler insatisfaisante, car il en a émis une autre dès mars 1497 (no 6, p. 185–236). Celle du 1er février 1500 (no 7, p. 237–291) marquerait une volonté de remise en ordre par un prince arrivé à maturité. De même que celle de Marie de Bourgogne, cette ordonnance contient des annotations, qui indiquent son caractère normatif dans la durée.

Trois ordonnances ont été promulguées en 1501, en prévision du voyage en Espagne de Philippe le Beau et Jeanne d'Aragon-Castille: pour l'héritier Charles (né le 24 février 1500), duc de Luxembourg (et non comte de Charolais selon la courte tradition bourguignonne), et ses sœurs Éléonore, née le 15 novembre 1498, et Isabelle, née le 15 juillet 1501, (no 8, p. 293–305) qui restaient dans les Pays-Bas; pour l'archiduchesse Jeanne – relevons que sa dame d'honneur est Jeanne de La Clyte, dame de Halluin, qui avait rempli ces fonctions auprès de la duchesse Marie en 1477! – (no 9, p. 307–317); enfin pour son hôtel *durant son prouchain voyaige d'Espagne*, donc une ordonnance temporaire, qui ne remplace pas celle de 1500 (no 10, p. 319–357).

Les dernières ordonnances conservées de Philippe le Beau sont courtes: en décembre 1502, de nouveau pour Jeanne d'Aragon-Castille, qui était enceinte de Ferdinand (né le 10 mars 1503) et qui restait en Espagne (no 11, p. 359–361); pour sa chambre en 1503 (no 12, S. 363–365); comme roi de Castille pour renouveler son hôtel, mais perdue; enfin une nouvelle, en mars 1506, pour ses enfants alors qu'il allait repartir en Espagne (no 14, p. 369–381).

Nous savons bon gré à l'éditrice et aux deux éditeurs de nous proposer ces textes, qui offrent en filigrane l'histoire de la dynastie bourguignonne intégrant des éléments autrichiens ou allemands, puis espagnole. Lorsque le volume des ordonnances de l'hôtel du duc Charles sera publié, les historiens auront à leur disposition un bel ensemble documentaire, qui sera indispensable pour entreprendre des recherches sur l'hôtel et la cour de Bourgogne. Terminons par un souhait: que les éditeurs, ou une autre équipe, poursuivent le projet avec l'édition des ordonnances de Charles Quint.



Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris | publiée par l'Institut historique allemand



Publiziert unter | publiée sous
[CC BY 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/)